

PROCÈS-VERBAL**Assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Vieux-Longueuil
tenue à distance du 19 avril 2023 à 18 h 30****1. Ouverture de l'assemblée****1.1 Mot de bienvenue**

La présidente, Mme Jocelyne Pepin, au nom de tous les membres du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres de la caisse à cette assemblée générale annuelle qui se tient entièrement et exclusivement à distance.

Elle présente les gens qui l'accompagnent :

- Mme Hélène Parent, secrétaire du conseil d'administration et présidente du comité Mise en candidature
- M. Hugues Lavoie, président du comité Coopération
- Mme Dominique Noiseux, directrice générale
- Mme Linda Caissy, adjointe à la direction générale
- Mme Amélie Larin, directrice – communication et vie coopérative
- Mme Vicky Pagé, adjointe administrative
- Mme Fanny Veilleux Dubé, agente gestion immobilière soutien technique et administratif
- M. Félix Laliberté, stagiaire en communication marketing.

Elle précise que cette formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée.

1.2 Message du président du mouvement Desjardins

Elle invite les membres à écouter une capsule vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins qui souhaite s'adresser à eux.

PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES

La présidente indique que SEUL UN MEMBRE DE PLEIN DROIT de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct ce soir. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- Il est une personne physique âgée d'au moins 18 ans et qui remplit les conditions relatives au lien commun prévu dans la Loi c'est-à-dire qu'il réside, est domicilié ou travaille au Québec;
- Il est une personne morale ou une société;
- Il est un membre réadmis, membre de plein droit.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée**2.1 Règles pour participer à l'AGA**

Notre assemblée étant tenue à distance, Mme Hélène Parent livre les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Pour agir à titre de scrutateurs lors des votations en direct, sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de nommer :

- M. Guillaume Mannella, directeur, soutien à la performance et à la direction générale
- Mme Amélie Larin, directrice – communication et vie coopérative

La proposition de nommer M. Guillaume Mannella et Mme Amélie Larin comme scrutateurs est adoptée.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

La secrétaire du conseil d'administration, Mme Hélène Parent, fait lecture l'ordre du jour de l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1 Rapport du conseil d'administration
 - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
 - 3.4.1 Résultats de la consultation des membres
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3 Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4 Élection par votation (vote en différé)
 - 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2022

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2022 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, aucune lecture ni résumé du procès-verbal n'est fait.

La présidente demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2022.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2022 tel que présenté.

3. Retour sur l'année 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Dans un premier temps, Mme Jocelyne Pepin joint sa voix à celles des administratrices et des administrateurs pour remercier les 27 274 membres de la Caisse Desjardins du Vieux-Longueuil pour la confiance et l'intérêt qu'ils témoignent à l'égard de leur coopérative et de faire affaire avec Desjardins.

Rappel de la composition du conseil d'administration de la caisse :

Mme Jocelyne Pepin, présidente
Mme Myriam Laganière, vice-présidente
M. Gilles Sicotte, vice-président
Mme Hélène Parent, secrétaire
M. André Bruneau, administrateur
M. François Cardin, administrateur
M. Jean Desmarais, administrateur
Mme Sergina Guéry, administratrice
M. Robert Laflamme, administrateur
M. Hugues Lavoie, administrateur
Mme Salomé Larose, administratrice
Mme Maude Miron Bilodeau, administratrice

Mme Monique Racine, administratrice
M. Pierre Tardif, administrateur

Mme Pepin présente les principales réalisations de la dernière année et les orientations que le Mouvement Desjardins s'est fixées, auxquelles la caisse a contribué.

Elle indique que la caisse exerce son leadership à l'échelle locale par le Fonds d'aide au développement du milieu.

En raison du contexte économique, elle mentionne que la Caisse a initié un contact auprès de 339 membres ayant une hypothèque dont les paiements ne couvraient plus les intérêts pour leur proposer un accompagnement dans la recherche de solutions.

Elle porte à l'attention que le Mouvement Desjardins s'est classé au 4^e rang mondial au palmarès des meilleurs employeurs pour les femmes selon le magazine Forbes.

La présidente énumère quelques exemples des dossiers réalisés en 2022 par le Mouvement Desjardins :

- Poursuite de la modernisation de l'ensemble des systèmes technologiques, tel que l'assistante virtuelle.
- Solution d'authentification par la voix – adhésion de 1,2 million de membres et clients
- Programme phare « Tous engagés pour la jeunesse » - 80 M\$ d'investissement pour l'année 2022
- Refonte de la ristourne jeunesse pour les membres de 5 à 17 ans

Mme Pepin indique que la Caisse continue également l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, communément appelés ESG, dans ses activités et son modèle d'affaires.

Elle souligne qu'au cours des prochains mois, des travaux esthétiques de modernisation s'amorceront au sein du Centre de services Saint-Pierre-Apôtre.

Elle remercie chaleureusement les employés et les administrateurs pour leur engagement et tous les efforts déployés au cours de l'année 2022. Elle tient également à remercier madame Dominique Noiseux, directrice générale de la Caisse, pour son efficacité.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Mme Pepin, indique qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.

Elle ajoute que, les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent et que la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Une capsule vidéo des résultats du Mouvement Desjardins est présentée.

Une capsule vidéo des résultats de la caisse est présentée.

Grâce à un volume d'affaires sous gestion de plus 2,35 milliards de dollars, en progression de 1,6 % par rapport à l'exercice 2021. Les épargnes de ses membres représentent 1,43 milliard de dollars et les emprunts constituent l'autre partie, soit 920 millions de dollars.

En ce qui a trait à la revue de la composition de l'actif de la Caisse, en date du 31 décembre 2022, il s'établissait à 1,08 milliard de dollars, soit une croissance de 1,3 %. Cette somme se répartit comme suit :

- Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières : 11 M\$
- Placement dans le fonds de liquidité sous gestion et dépôts à terme : 105 M\$
- Prêts aux membres : 887 M\$
- Placements dans la Fédération : 42 M\$
- Autres éléments d'actif : 37 M\$
- Provision pour pertes de crédit : 1 M\$.

À cette date le passif totalisait une somme de 962,7 millions de dollars, en croissance de 1,4 %. Il est constitué des éléments suivants :

- Dépôt des membres : 923,7 M\$
- Emprunts : 15,7 M\$
- Autres passifs : 23,3 M\$

En fin d'année, l'avoir de notre coopérative représentait 118,7 millions de dollars, une croissance de 0,2 % par rapport à l'exercice précédent.

- Capital social : 0,1 M\$
- Excédents à répartir : 45,3 M\$
- Cumul des autres éléments du résultat global : 0 \$
- Réserves : 73,3 M\$

Par ailleurs, l'état des résultats s'élève à 15,05 millions de dollars pour l'exercice 2022, une croissance de 15,9% par rapport à l'exercice précédent.

- Revenu net d'intérêts : 17,8 M\$
- Autres revenus : 5,85 M\$
- Dotation à la provision pour pertes de crédit : (187) k\$
- Frais autres que d'intérêts : 8,79 M\$

À partir de ce montant, il faut ajouter un montant de 3,10 M\$ pour les revenus liés aux placements dans la Fédération et soustraire un montant de 5,95 millions de dollars pour les pertes liées à la juste valeur des instruments financiers dérivés. Il faut également soustraire 8,91 M\$ en cotisation aux composantes Mouvement et frais afférents ainsi que soustraire 0,10 M\$ de frais relatifs à l'aide du développement du milieu, ce qui représente 3,19 M\$ d'excédents avant impôts et ristournes aux membres.

De ce montant, il faut soustraire les impôts sur les excédents, soit -0,52 M\$. Donc, les excédents avant ristournes aux membres sont de 3,71 M\$. Il faut également soustraire de ce montant 1,79 M\$ pour la provision pour ristournes aux membres et ajouter 0,47 M\$ pour le recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres. Par conséquent, les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres sont de 2,40 M\$.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Une capsule vidéo sur le bilan de l'engagement dans le milieu est présentée.

On y retrouve les engagements de la caisse auprès des organismes suivants :

- Festival Lumifest 2022
- Marché de Noël et des Traditions de Longueuil
- Banque alimentaire Mission Nouvelle Génération
- Boursiers 2022
- Théâtre de la ville de Longueuil
- Grande guignolée des médias de la Rive-Sud
- Les Mutins de Longueuil
- Maison La Virevolte
- Club des petits Déjeuners
- École hôtelière de la Montérégie
- Fondation du Cégep Édouard-Montpetit
- Fondation Hôpital Pierre-Boucher
- Les Pionniers de Longueuil
- Maison Kekpart

M. Hugues Lavoie fait rapport de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et des autres engagements de la Caisse dans la collectivité.

Pour le FADM, au solde détenu au 31 décembre 2021, s'est ajouté un montant de 235 k\$ adopté lors de l'AGA de l'an dernier. Un montant de 104 k\$ qui a été investi dans la communauté en 2022, ce qui nous a permis une récupération d'impôt de près de 27 k\$. Ainsi, le solde de notre Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 se chiffre à 750 k\$.

Pour ce qui est de la répartition des sommes remises par la Caisse en dons et commandites :

- Le secteur de l'éducation a reçu 5 428\$,
- Le créneau santé et saines habitudes de vie a bénéficié d'un montant de 23 909\$,
- En culture, c'est 17 429\$ qui ont été remis,
- Un montant de 2 177\$ a été octroyé au volet développement économique,
- Une somme de 17 680\$ a été versée pour les demandes reliées à l'engagement social et humanitaire,
- En développement des affaires, c'est 1 590\$ qui ont été remis.

C'est un total de 68 213\$ qui a été versé par la caisse sous forme de dons et commandites.

M. Lavoie présente quelques initiatives en éducation financière :

- La Caisse scolaire - plus de 400 jeunes répartis dans 6 écoles participantes
- Mes Finances, Mes Choix - 10e anniversaire du Programme qui a atteint le chiffre significatif de 500 000 participants partout au Québec et en Ontario

Une courte capsule vidéo concernant le Programme Mes Finances, Mes Choix est présentée.

3.4.1 Résultats de la consultation des membres

M. Lavoie présente les résultats de la consultation des membres réalisée auprès de nos membres entre le 16 novembre et 9 décembre dernier.

- Les enjeux qui devraient être des priorités d’investissement pour la Caisse sont à 17% la réussite éducative et formation et à 17% le soutien social et communautaire.
- Les jeunes (21%) et les gens en situation financière précaire (24%) devraient pouvoir bénéficier des investissements du FADM selon le sondage.

4. Période de questions

La présidente invite maintenant les membres à s’exprimer, à faire part de leurs commentaires ou questionnements. Elle ajoute que si la période allouée ne permet pas de répondre à toutes les questions, un suivi sera fait et des réponses seront données dans les meilleurs délais.

Aucune question n’est soulevée.

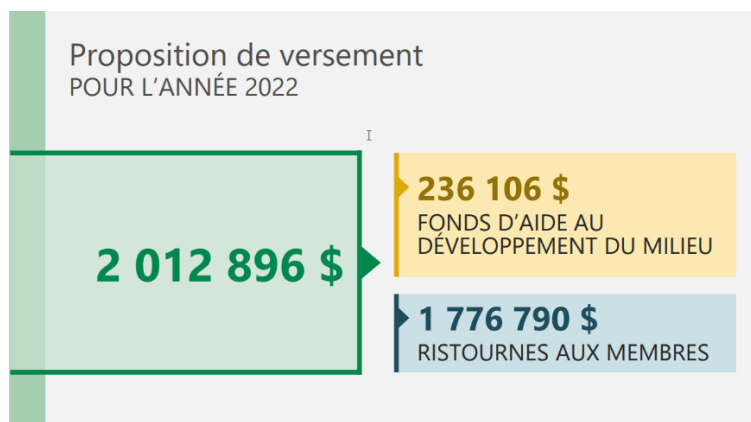
5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – vote en différé

Mme Noiseux présente la recommandation du conseil d’administration concernant la façon de les répartir, illustrée dans les tableaux suivants :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	2 396 k\$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	42 810 k\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	77 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	9 k\$
Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	45 292 k\$
Affectation au FADM	(236) k\$
Affectation à la RRE	(8 348) k\$
Affectation à la réserve générale	(36 708) k\$
Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 1 787 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes
² Net d'impôt
 | FADM | Fonds d'aide au développement du milieu
 | RRE | Réserve pour ristournes éventuelles



Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes	0,59 \$	0,59 \$	275 k\$
Épargne et placements	0,59 \$	0,59 \$	234 k\$
Fonds	0,59 \$	0,59 \$	115 k\$
Prêts et marges de crédit	0,58 \$	0,58 \$	474 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		233 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		123 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		293 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		30 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			1 777 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de recommander le partage des excédents annuels (ristournes) au vote des membres au cours des prochains jours.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

En tant que présidente du conseil d'administration, tel que le prévoit le règlement, Mme Pepin mentionne qu'elle agit comme présidente d'élection et Mme Parent comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

D'entrée de jeu, Mme Parent rappelle les critères du profil collectif enrichi que le conseil d'administration s'est donné.

Mme Parent souligne que la Caisse Desjardins du Vieux-Longueuil a 5 postes à pourvoir au conseil d'administration (CA). La durée du mandat de ces postes est de 3 ans. Le processus d'appel de candidatures a débuté le 16 janvier 2023 pour se terminer le 6 février 2023. À l'issue de cette période, la Caisse a reçu 12 candidatures. Après vérification, 10 candidatures sont éligibles, car elles remplissent les conditions et qualités requises par la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le RIC et le Code de déontologie. Globalement, elle confirme que toutes les personnes candidates correspondent à un ou plusieurs critères recherchés.

Mme Parent précise qu'étant donné que le nombre de candidatures admissibles est supérieur au nombre de postes à pourvoir, il y aura donc des élections lors de la présente AGA.

Elle ajoute que deux rencontres ont été effectuées pour présenter aux candidats le processus d'analyse des candidatures, le rôle et les responsabilités du CA et les prochaines étapes avant l'AGA.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Mme Parent indique que chaque personne candidate a complété un document de présentation pour se faire connaître aux membres par le biais de son texte de motivation à exercer la fonction d'administrateur et démontrer en quoi il correspond au profil recherché. Elle invite les membres à lire leur texte sur le site Internet de la Caisse.

Après avoir exposé les compétences souhaitées et critères recherchés en 2023, Mme Parent présente la liste des candidats éligibles à la fonction d'administrateur :

- Denis Babin
- Étienne Blais
- Julien Cédric Botondo Ambassa
- Mario Grlic-Jurjevic
- Myriam Laganière
- Hugues Lavoie
- Landry Lofeko
- Monique Racine
- Tharcisse Sebusuza
- Georges Tremblay

Mme Parent invite les membres à aller consulter sur le site Internet de la Caisse le tableau-synthèse présentant toutes les candidatures éligibles reçues.

5.2.4 Élection par votation (vote en différé)

Mme Pepin réitère que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Les membres sont informés qu'ils seront appelés à voter sur les éléments suivants :

- la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes;
- et l'élection des membres du conseil d'administration

Des précisions sont apportées sur l'exercice du vote :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- La réécoute de notre assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas assisté à l'assemblée d'aujourd'hui, ils pourront ainsi voter en toute connaissance de cause.
- Toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse. Les membres ont déjà accès aux rapports annuel et financier complets qui mettent en valeur les réalisations de la Caisse.
- Après l'assemblée, les membres peuvent voter par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD, par le site Internet de la caisse ou sur la page d'accueil du desjardins.com. La période de votation se termine le dimanche 23 avril, à 23h59.
- Nouveauté cette année : les membres ont la possibilité d'utiliser la borne de votation le jeudi 20 avril et vendredi 21 avril au siège social et au Centre de services Saint-Pierre-Apôtre.
- Après la présente rencontre, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le dimanche 23 avril 2023.

Quelques précisions sont mentionnées sur l'annonce des résultats :

- Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.
- 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors rendus publics.

À l'issue de cette période, les résultats des votes seront dévoilés pour mettre fin à l'assemblée à moins d'un vote négatif.

Toutefois, si jamais il y a un vote négatif sur les propositions relatives au partage des excédents, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date. Des détails sur les étapes qui en découleraient sont présentés.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Mme Pepin remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle et souhaite bonne chance aux candidats en élection pour le poste d'administrateur. Elle remercie chaleureusement M. Robert Laflamme qui a pris la décision de ne pas solliciter de nouveau un mandat au sein du conseil d'administration après 30 ans d'engagement.

Elle souligne le départ à la retraite de Mme Linda Caissy, adjointe à la direction générale de la Caisse.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 505 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard du scénario recommandé par le conseil d'administration.

➤ Proposition sur la répartition des excédents annuels

96,24 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

➤ Élection des membres du conseil d'administration

Les cinq membres du conseil d'administration élus, par ordre alphabétique, sont :

- Étienne Blais
- Julien Cédric Botondo Ambassa
- Myriam Laganière
- Hugues Lavoie

- Monique Racine

Merci à toutes les personnes candidates pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse.

Levée de l'assemblée

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 25 avril 2023 à 16h41.

Jocelyne Pepin, présidente

Hélène Parent, secrétaire